

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 30/09/2024

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 1

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROIG Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Votants : 12

Représentés : Cécile AUDIBERT Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

Pour : 12

Absents : Emmanuelle COMBET

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Dominique VEZON DAUNIS

Date de la convocation : 23/09/2024

N° d'ordre : DE_2024_048A 30/09/2024

Objet : Vente de la parcelle AA268 - Commune / Monsieur FLASSEUR

Madame le Maire, rappelle que la parcelle AA268 d'une superficie de 6m2 appartient au domaine privé de la commune.

Sur cette parcelle sont construits des escaliers qui relèvent de la propriété de Monsieur FLASSEUR lui permettant d'accéder à son logement.

Vu l'ancienneté de cette construction,

Vu que cette parcelle n'est maintenant plus d'aucune utilité pour la commune,

Vu que les deux parties souhaitent régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCÉPTE** la vente amiable de la parcelle AA268 d'une surface de 6m2 à Monsieur FLASSEUR, 2 Place du Champs de Mars 26290 Les Granges Gontardes au prix de 85 € le m2,
- **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Les Granges Gontardes, le 30/09/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,



Dépot PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 03/10/2024
026-212601454-20240930-DE_2024_048-DE

